

## *Chapitre 4*

### **Liquidation de l'impôt**

*Ce chapitre examine la fonction de liquidation de l'impôt, qui englobe toutes les activités liées au traitement des déclarations fiscales et aux paiements. Il formule des commentaires sur l'utilisation des canaux électroniques pour le dépôt et le paiement, décrit les efforts déployés par les administrations fiscales pour fournir des déclarations préremplies et examine le taux de respect des délais de dépôt des déclarations et de paiement de l'impôt. Il donne également des exemples de l'impact de la technologie et des techniques fondées sur la science des données sur les processus de remboursement.*

## Introduction

La fonction de liquidation de l'impôt englobe toutes les activités liées au traitement des déclarations d'impôt, y compris l'émission des avis d'imposition, les remboursements et les déclarations. Elle inclut également le traitement et la comptabilisation des paiements. Ces activités de « traitement », comme on les appelle dans de nombreuses administrations, constituent un domaine d'intérêt qui connaît des évolutions notables, les administrations cherchant à réduire les coûts des processus faisant intervenir des volumes de données importants.

Les progrès du dépôt et du paiement en ligne par les contribuables aident les administrations à réduire leurs coûts et à améliorer les services qu'elles fournissent aux contribuables. Cette fonction est également très impliquée dans la gestion d'un éventail de plus en plus large de données que les administrations collectent par voie électronique auprès d'un nombre croissant d'organisations tierces. En plus d'actualiser les informations sur l'utilisation des canaux électroniques pour le dépôt et le paiement, ce chapitre :

- décrit les efforts déployés par les administrations pour fournir des déclarations préremplies aux particuliers et aux entreprises, y compris l'élargissement de cette approche aux « régimes sans déclaration » dans certains cas
- examine les taux de respect des délais de déclaration et de paiement
- donne des exemples de la façon dont la technologie et l'application des sciences des données améliorent les processus de remboursement.

### Encadré 4.1. Chili : Donner aux contribuables un aperçu de leurs obligations en matière d'information, de déclaration et de paiement

L'administration fiscale chilienne (Servicio de Impuestos Internos, SII) donne aux contribuables une vue d'ensemble de leurs obligations fiscales sur leur espace personnel hébergé sur le site. Les « responsabilités fiscales » sont un visionneur personnalisé à l'intention des contribuables, contenant des informations sur trois des quatre groupes d'obligations fiscales définis par le SII. En voici la liste :

1. obligations d'information (obligation de présenter des déclarations sous serment au titre de l'impôt sur le revenu)
2. obligations déclaratives
3. obligations de paiement (créances fiscales et impôts fonciers dus).

L'objectif principal est d'alerter le contribuable, de manière simple, sur ses obligations fiscales avant la date d'échéance.

Les « responsabilités fiscales » présentent les obligations en cours avec un codage par couleur en fonction de leur statut : « achevé » en gris, « dans les délais » en vert, « non-respect partiel » en jaune et « non-respect total » en rouge.

Rassemblées depuis différents systèmes, ces données centralisent l'information et permettent aux contribuables de prendre connaissance de leurs obligations, de soumettre des formulaires ou de payer l'impôt dû. Ces informations sont également à la disposition des fonctionnaires de l'administration fiscale, et les systèmes opérationnels sont mis à jour lorsque des transactions sont effectuées.

Source : Chili – Servicio de Impuestos Internos (2021).

### *Utilisation de canaux électroniques pour le dépôt et le paiement*

Alors que le numérique transforme la vie quotidienne, il n'est pas surprenant que l'adoption des systèmes de dépôt et de paiement par voie électronique continue de progresser.

Le tableau 4.1 présente les taux moyens de déclaration électronique dans les juridictions qui ont communiqué des données sur les canaux utilisés par les contribuables pour déposer leurs déclarations. En 2018 et 2019, plus de neuf entreprises sur dix ont déposé leurs déclarations par voie électronique. Pour les déclarations d'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce chiffre dépasse désormais 80%. En outre, il convient de noter que, dans un grand nombre d'administrations, 100% des déclarations sont d'ores et déjà déposées en ligne (tableau D.13).

Tableau 4.1. **Taux moyens de déclaration électronique (en pourcentage) par type d'impôt**

Type d'impôt	2018	2019
Impôt sur le revenu des personnes physiques (51 juridictions)	82.1	84.4
Impôt sur les bénéfices des sociétés (53 juridictions)	92.1	92.7
Taxe sur la valeur ajoutée (46 juridictions)	95.9	96.7

*Note* : Le tableau présente les taux moyens de dépôt électronique des déclarations pour les juridictions qui ont été en mesure de fournir ces informations pour les années 2018 et 2019. Le nombre de juridictions pour lesquelles des données étaient disponibles est indiqué entre parenthèses.

*Source* : Tableau D.13 Dépôt électronique.

Si l'on examine l'évolution des taux de déclaration électronique sur la période 2014-19 ressortant du tableau 4.2, il apparaît clairement que ces taux ont sensiblement augmenté – entre 13 et 18 points de pourcentage – pour les trois principaux types d'impôts. Il convient de noter que le tableau ne prend en compte que les informations provenant des juridictions qui ont été en mesure de fournir des données pour les deux années 2014 et 2019, ce qui explique les différences entre les moyennes de 2019 présentées dans les tableaux 4.1 et 4.2.

Tableau 4.2. **Évolution des taux de déclaration électronique (en pourcentage) entre 2014 et 2019 par type d'impôt**

Type d'impôt	2014	2019	Différence en points de pourcentage
Impôt sur le revenu des personnes physiques (31 juridictions)	66.1	82.8	+ 16.7
Impôt sur les bénéfices des sociétés (34 juridictions)	76.7	94.2	+ 17.5
Taxe sur la valeur ajoutée (30 juridictions)	84.7	98.6	+ 13.9

*Note* : Le tableau présente les taux moyens de dépôt électronique des déclarations pour les juridictions qui ont été en mesure de fournir ces informations pour les années 2014 et 2019. Le nombre de juridictions pour lesquelles des données étaient disponibles est indiqué entre parenthèses.

*Source* : Tableau D.13 Dépôt électronique des déclarations et OCDE (2017), *Tax Administration 2017 : Comparative Information on OECD and Other Advanced and Emerging Economies*, tableau A.8, [https://doi.org/10.1787/tax\\_admin-2017-en](https://doi.org/10.1787/tax_admin-2017-en).

Si l'on examine la part des paiements électroniques dans le tableau 4.3, environ 80% des paiements, mesurés en nombre et en valeur, sont effectués en ligne. Le pourcentage de paiements en ligne en valeur est légèrement supérieur au pourcentage de paiements en ligne en nombre, ce qui laisse penser que ce sont surtout les gros contribuables qui utilisent ce canal de paiement. En raison d'une modification de la définition de la question de l'enquête sous-jacente, il n'est pas possible de suivre l'évolution des taux de paiement électronique.

Tableau 4.3. Taux moyens de paiement électronique (en pourcentage) en nombre et en valeur des paiements

Type de mesure	2018	2019
Pourcentage en nombre de paiements (49 juridictions)	79.6	81.9
Pourcentage en valeur des paiements (48 juridictions)	84.8	86.1

*Note* : Le tableau présente les taux moyens de dépôt électronique des déclarations pour les juridictions qui ont été en mesure de fournir ces informations pour les années 2018 et 2019. Le nombre de juridictions pour lesquelles des données étaient disponibles est indiqué entre parenthèses.

*Source* : Tableau D.18 Part des paiements électroniques et retenue à la source par des tiers.

Dans un certain nombre de juridictions, le volume des déclarations déposées sur formulaire papier et des paiements effectués par des moyens non électroniques demeure élevé. Dans les juridictions qui ont communiqué des données, plus de 75 millions de déclarations papier ont été déposées (tableaux A.44 à A.46). On peut s'attendre à ce que ce chiffre diminue encore au fil du temps, car de plus en plus d'administrations prennent des mesures pour encourager les contribuables à utiliser les plateformes électroniques lorsque c'est possible. Cela permettra non seulement de réduire les coûts administratifs, mais aussi d'alléger la charge administrative pesant sur les contribuables.

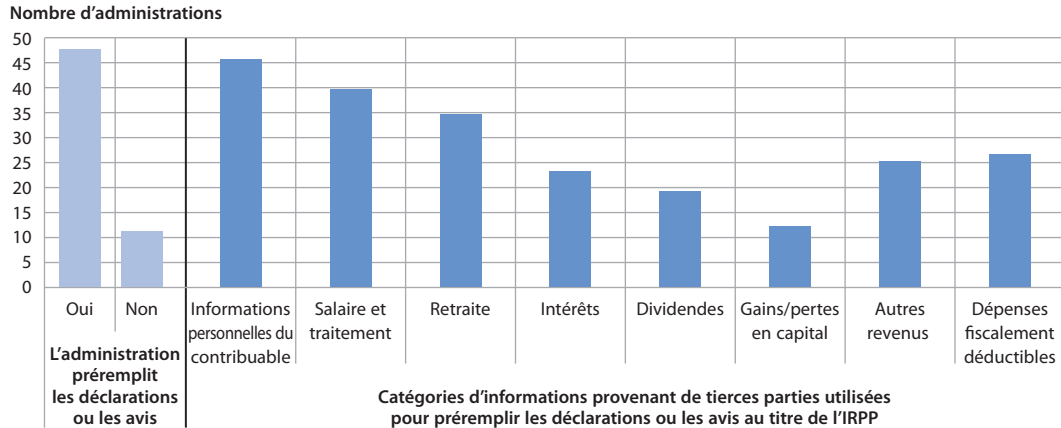
### ***Déclarations préremplies***

Au cours des deux dernières décennies, la préparation de déclarations préremplies a été l'une des innovations majeures en matière de conception des déclarations fiscales, principalement pour les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu. Cette approche consiste pour les administrations à « préremplir » la déclaration ou le compte en ligne du contribuable avec des informations provenant de tiers. La déclaration préremplie peut être vérifiée par le contribuable et déposée par voie électronique ou sur papier. Le volume d'informations prérenseignées étant généralement déterminé par l'éventail des sources de données électroniques dont dispose l'administration, il est essentiel, dans cette approche, que le cadre législatif prévoie la communication de données détaillées et actualisées par des tiers couvrant l'ensemble des informations pertinentes afférentes aux contribuables.

Les partisans de la déclaration préremplie ont d'abord encouragé son utilisation dans les régimes fiscaux individuels qui autorisaient relativement peu de déductions et de crédits, et qui se prêtaient à une vérification à l'aide de sources de données tierces. Les progrès des technologies fondées sur des règles, les obligations de communication d'informations et l'application des techniques fondées sur la science des données permettent désormais d'envisager une application plus large de cette approche. Par exemple, les réponses à l'enquête montrent que, dans de nombreux pays, les déclarations d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) sont désormais préremplies avec différentes informations sur le revenu, ainsi que sur les dépenses déductibles comme les dons, les frais de scolarité et d'études et les primes d'assurance (graphiques 4.1 et 4.2). L'encadré 4.2 décrit les dernières évolutions intervenues dans certains pays.

Dans un nombre croissant de juridictions, la déclaration au titre de l'IRPP est désormais totalement préremplie, et le contribuable doit ensuite soit l'accepter (éventuellement par accord tacite passé un certain délai), soit fournir des informations supplémentaires qui peuvent conduire à un ajustement à la hausse ou à la baisse (tableau A.45). Dans leur forme la plus aboutie, des déclarations préremplies complètes sont produites pour la majorité des revenus des contribuables.

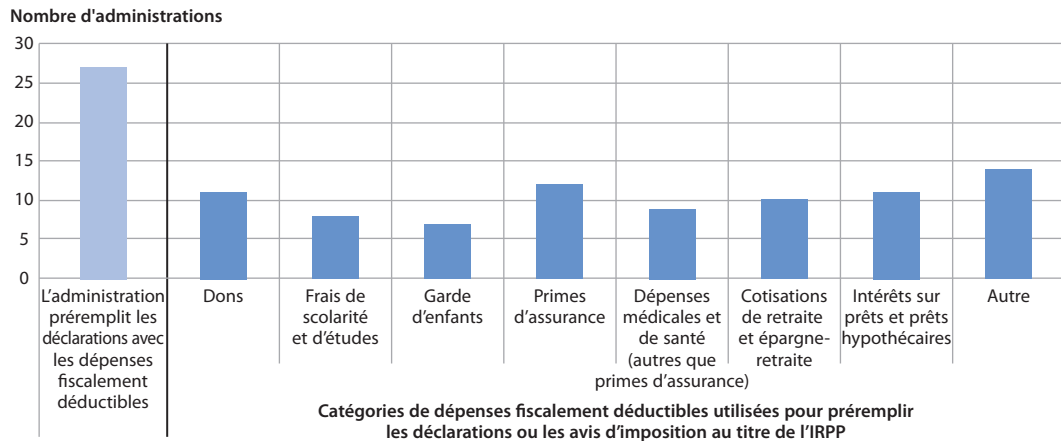
Graphique 4.1. Catégories d'informations provenant de tierces parties utilisées pour préremplir les déclarations au titre de l'IRPP, 2019



StatLink <https://dx.doi.org/10.1787/888934301588>

Source : Tableau A.42 Préremplissage des déclarations.

Graphique 4.2. Catégories de dépenses fiscalement déductibles utilisées pour préremplir les déclarations au titre de l'IRPP, 2019



StatLink <https://dx.doi.org/10.1787/888934301607>

Source : Tableau A.42 ADD Catégories de dépenses fiscalement déductibles utilisées pour préremplir les déclarations ou les avis d'imposition au titre de l'IRPP.

En outre, l'existence de systèmes de facturation électronique permet aux administrations fiscales d'envisager l'utilisation de déclarations préremplies non seulement pour l'IRPP, mais aussi pour l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (tableaux A.44 et A.46). Voir également les exemples du Pérou et de l'Espagne présentés dans l'encadré 4.2.

### Encadré 4.2. Exemples nationaux : Régimes de déclarations préremplies et d'absence de déclaration

#### **Chine (République populaire de) : Utilisation des TI pour procéder au rapprochement annuel inédit**

Du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2020, la Chine a procédé au premier rapprochement annuel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Avec environ 100 millions de contribuables dont les connaissances fiscales sont limitées, l'administration fiscale chinoise a fait appel à l'informatique en nuage, aux données massives, à l'Internet et à d'autres technologies avancées pour faciliter la bonne mise en œuvre du premier rapprochement annuel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

En créant le plus grand nuage de transactions de l'histoire de l'administration électronique du pays, l'autorité fiscale chinoise a pu traiter plus de 120 000 transactions simultanées par seconde, assurant le bon fonctionnement du Bureau de la fiscalité électronique pour les contribuables pendant la période de rapprochement annuelle.

Sur le plan conceptuel, l'administration fiscale chinoise a créé un « fichier individuel de données fiscales » pour des centaines de millions de contribuables à travers le pays, reposant sur l'authentification en temps réel des informations d'identité et sur le partage de données avec d'autres ministères. En s'appuyant sur des données massives, il a fourni aux contribuables des services de préremplissage pour le rapprochement annuel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et un service de rappel personnalisé, afin de remédier au déficit de connaissances des contribuables.

Prenant l'intelligence artificielle comme point de départ, le modèle de traitement des remboursements d'impôt fondé sur un « examen préliminaire automatique et un examen manuel » a été mis en œuvre, réduisant de 90 % la charge de travail des agents de l'administration fiscale. Grâce à la technologie numérique, une application consacrée à l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été lancée, facilitant l'exécution numérique de toutes les opérations clés, ainsi que le transfert électronique des remboursements d'impôt et des paiements complémentaires.

#### **Norvège : Établissement automatique de l'avis d'imposition sur le revenu**

En 2019, dans le cadre de la transformation de son modèle d'activité, l'administration fiscale norvégienne a mis en place un nouveau processus automatique de fin d'année, de sorte que les personnes qui perçoivent uniquement des revenus déclarés à l'administration n'ont rien à faire à la fin de l'exercice fiscal.

En raison des modifications législatives apportées au processus de collecte d'informations sur les revenus d'emploi et d'investissement, depuis l'exercice fiscal 2018-19, les personnes qui ont perçu des salaires ou des revenus d'une institution financière peuvent les visualiser sur leur compte myIR, le service en ligne sécurisé de l'administration fiscale. À partir de 2020-21, les clients peuvent consulter des informations préremplies pour tous leurs revenus pertinents couvrant une année complète.

Grâce à ces innovations, les personnes dont les revenus proviennent de salaires, de dividendes ou d'intérêts n'ont rien à faire en fin d'année pour déterminer si elles peuvent prétendre à un remboursement d'impôt ou si elles ont un solde à payer. L'administration fiscale s'en charge pour eux.

Comme l'administration fiscale reçoit plus fréquemment des informations, les incohérences et les erreurs peuvent être plus rapidement détectées. En aidant les contribuables à bien faire les choses au cours de l'année, les employeurs et les organismes qui paient un revenu d'investissement ont moins d'erreurs à gérer.

#### Encadré 4.2. Exemples nationaux : Régimes de déclarations préremplies et d'absence de déclaration *(suite)*

À partir des retours d'information des contribuables, diverses améliorations ont été apportées au cours de la deuxième année d'imposition automatique des revenus. Parmi les nouveautés introduites par l'administration fiscale en 2020 figurent l'envoi anticipé des avis d'imposition pour que les clients sachent rapidement à quoi s'en tenir, et l'utilisation d'outils analytiques pour accélérer les remboursements aux groupes de contribuables qui en ont le plus besoin.

##### **Norvège : Une solution pour communiquer les données de tiers issues de la location de biens**

En 2020, l'administration fiscale norvégienne (NTA) a mis en place une solution technique lui permettant de recevoir des données et des informations clés des opérateurs de plateformes de location de biens immobiliers, y compris une vue d'ensemble des paiements effectués par des tiers. Cette solution était motivée par une nouvelle réglementation exigeant la communication d'informations sur la location de biens.

Les données reçues servent à préremplir les déclarations de revenu qui, conjuguées à des conseils spécifiques à l'intention des contribuables, aident le contribuable à renseigner correctement sa déclaration. Les données reçues de tiers peuvent également être utilisées à des fins d'analyse et de contrôle.

La NTA a réussi à faire en sorte que tous les opérateurs connus lui communiquent des données, mais faute de numéro d'identification fiscale ou d'adresse correcte, celles-ci ne peuvent pas toujours être pleinement exploitées. Pour remédier à ce problème, la NTA collabore actuellement avec les opérateurs déclarants afin qu'ils fournissent des adresses et des numéros d'identification fiscale corrects.

La plupart des données communiquées seront utilisées à l'avenir pour préremplir les déclarations de revenu, et la NTA escompte des avantages à long terme synonymes d'amélioration de la discipline fiscale et d'augmentation des recettes, par exemple en simplifiant la tâche des contribuables. Cette solution devrait contribuer à établir des règles du jeu plus équitables pour les entreprises.

##### **Pérou : Renseignement des déclarations de TVA à l'aide des registres électroniques des contribuables**

Les transactions soumises à la TVA suivent un processus en trois étapes : (i) émission de reçus ; (ii) enregistrement de la transaction ; et (iii) établissement de la déclaration fiscale. La technologie a permis de dématérialiser ces processus. Grâce à la facturation électronique, les contribuables établissent des rapports de ventes électroniques et l'administration fiscale simplifie le processus déclaratif au moyen de déclarations virtuelles. Cette simplification contribue à réduire le coût de la discipline fiscale et améliore la qualité des informations figurant dans les déclarations fiscales.

Dans le but d'améliorer l'expérience des contribuables et de simplifier les procédures, l'administration fiscale péruvienne (SUNAT) rapproche les informations provenant de registres électroniques, comme les rapports de ventes, et celles issues des relevés de retenue de TVA à la source et des déclarations fiscales mensuelles en ligne. En moyenne, 87,28 % des renseignements fournis par les contribuables sont acceptés.

La SUNAT continue de travailler à de nouvelles améliorations dans le but de créer des déclarations fiscales partiellement préremplies à l'aide des factures électroniques émises, ce qui pourrait conduire à supprimer les rapports de ventes électroniques. La SUNAT prévoit de mettre en œuvre cette mesure à compter de 2022.

Voir à l'annexe 4.A les liens vers les documents de référence.



### Encadré 4.2. Exemples nationaux : Régimes de déclarations préremplies et d'absence de déclaration (suite)

#### Russie : Suppression des déclarations pour la taxe sur les transports et la taxe foncière

Depuis l'exercice fiscal 2020, les entreprises en Russie ne sont plus tenues de soumettre des déclarations au titre de la taxe sur les transports et de la taxe foncière.

Le Service fiscal fédéral de Russie utilise les données fournies par d'autres organismes publics (notamment le ministère de l'Intérieur, l'agence de l'aviation, le ministère du Commerce, le cadastre, le registre des bateaux, etc.) pour calculer automatiquement le montant des impôts dus par les sociétés et les en informer. Dans la mesure où certains allègements fiscaux applicables (déduction, amortissement, etc.) ne sont pas toujours pris en compte, lorsque le montant effectivement payé par le contribuable diffère du montant généré par le système, le contribuable est invité à fournir, dans les 10 jours suivant la date de réception de la notification, des explications et/ou des documents confirmant que : (i) son calcul est exact; (ii) l'impôt a été payé intégralement et en temps voulu; et (iii) l'application de taux d'imposition réduits et d'avantages fiscaux était justifiée.

La technologie de traitement et de stockage centralisés des informations sur les véhicules imposables, les terrains et leurs propriétaires évite aux autorités fiscales de devoir demander et traiter chaque année plus d'un million de déclarations pour ces taxes, gage d'optimisation et d'efficacité. En outre, elle allège la charge pour les contribuables en réduisant au minimum les coûts de conformité.

#### Espagne : Déclaration de TVA préremplie

Afin d'étudier la possibilité d'étendre la déclaration préremplie à la TVA, l'administration fiscale espagnole (AEAT) a mené en 2020 un projet pilote auprès des contribuables inscrits dans le système de fourniture immédiate de renseignements (SII), qui doivent consigner leurs registres de TVA dans le bureau électronique de l'AEAT. Ce service a été baptisé « Pre-303 » d'après le formulaire 303 utilisé pour soumettre la déclaration d'autoliquidation de la TVA; il est proposé par le bureau électronique de l'AEAT via un formulaire sur le web.

En résumé, le service met à la disposition des contribuables inscrits dans le SII les registres de TVA agrégés, établis en regroupant les montants conservés par l'AEAT dans les registres SII. Ces montants agrégés sont ceux qui doivent être renseignés dans la déclaration de TVA. Les contribuables peuvent alors reporter les informations des registres agrégés dans la case correspondante de la déclaration de TVA et, si nécessaire, les modifier avant de les soumettre en ligne. En outre, un tableau d'équivalence entre les registres agrégés et la déclaration de TVA est créé pour faciliter le transfert de données.

En février 2021, ce service a été étendu à tous les contribuables assujettis à la TVA et renommé « Pre303. Un servicio para todos » (Pre-303. Un service pour tous). Les informations préremplies varient selon le type de contribuable et les données que l'AEAT obtient de plusieurs sources : autoliquidations antérieures, recensement, informations fournies par des tiers, etc. En conséquence, 3,5 millions de contribuables recevront une déclaration préremplie comprenant des données du recensement et certaines données économiques. Sur ce total, 41 000 contribuables inscrits dans le SII et 600 000 bailleurs recevront une déclaration entièrement préremplie.

Ce nouveau service améliorera la certitude et allégera la charge administrative pour les contribuables en réduisant le temps nécessaire pour remplir la déclaration.

Voir à l'annexe 4.A les liens vers les documents de référence.

*Source* : Chine – Administration d'État des impôts (2021), Nouvelle-Zélande – Inland Revenue Department – Te Tari Taake (2021), Administration fiscale norvégienne (2021), Pérou – Superintendencia Nacional de Administración Tributaria (2021), Service fiscal fédéral de Russie (2021) et Agence fiscale espagnole (2021).



### ***Respect des délais pour le dépôt des déclarations***

Même en tenant compte des innovations liées aux régimes de déclaration préremplie ou d'absence de déclaration, le dépôt d'une déclaration de revenu reste le principal moyen par lequel l'impôt est calculé et devient exigible. En conséquence, le taux de respect des délais de dépôt des déclarations est considéré comme une mesure efficace de la santé du système fiscal et de la performance de l'administration fiscale proprement dite.

Le tableau 4.4 résume les taux de respect des délais pour les administrations qui sont en mesure de fournir des renseignements ventilés par type d'impôt. Hormis l'IS, les taux sont compris entre 85 % et 90 %. Les taux plus faibles concernant l'IS peuvent s'expliquer par une plus grande complexité du système d'imposition des sociétés et par les délais liés à la préparation des états financiers et des rapports annuels.

Tableau 4.4. **Taux moyens de respect des délais de dépôt des déclarations (en pourcentage) par type d'impôt**

Type d'impôt	2018	2019
Impôt sur le revenu des personnes physiques (43 juridictions)	86.8	86.2
Impôt sur les bénéfices des sociétés (44 juridictions)	78.7	79.9
Taxe sur la valeur ajoutée (44 juridictions)	86.8	86.6
Retenue à la source par les employeurs (32 juridictions)	88.5	88.0

*Note* : Le tableau présente les taux moyens de respect des délais de dépôt des déclarations pour les juridictions qui ont pu fournir ces informations pour les années 2018 et 2019. Le nombre de juridictions pour lesquelles des données étaient disponibles est indiqué entre parenthèses.

*Source* : Tableau D.12 Respect des délais de dépôt.

Le tableau 4.5 montre l'évolution des taux de respect des délais pour le dépôt des déclarations. Les chiffres sont restés globalement stables entre 2014 et 2019, mais devraient s'améliorer à mesure que le dépôt électronique des déclarations et les services aux contribuables, comme le préremplissage, continuent de progresser. Il convient de noter que le tableau ne prend en compte que les informations provenant des juridictions qui ont été en mesure de fournir des données pour les deux années 2014 et 2019, ce qui explique les différences entre les moyennes de 2019 présentées dans les tableaux 4.4 et 4.5.

Tableau 4.5. **Évolution des taux de respect des délais de dépôt des déclarations (en pourcentage) entre 2014 et 2019 par type d'impôt**

Type d'impôt	2014	2019	Différence en points de pourcentage
Impôt sur le revenu des personnes physiques (34 juridictions)	86.1	87.7	+ 1.6
Impôt sur les bénéfices des sociétés (34 juridictions)	80.2	82.4	+ 2.2
Taxe sur la valeur ajoutée (38 juridictions)	86.0	86.0	± 0.0
Retenue à la source par les employeurs (26 juridictions)	87.7	85.8	- 1.9

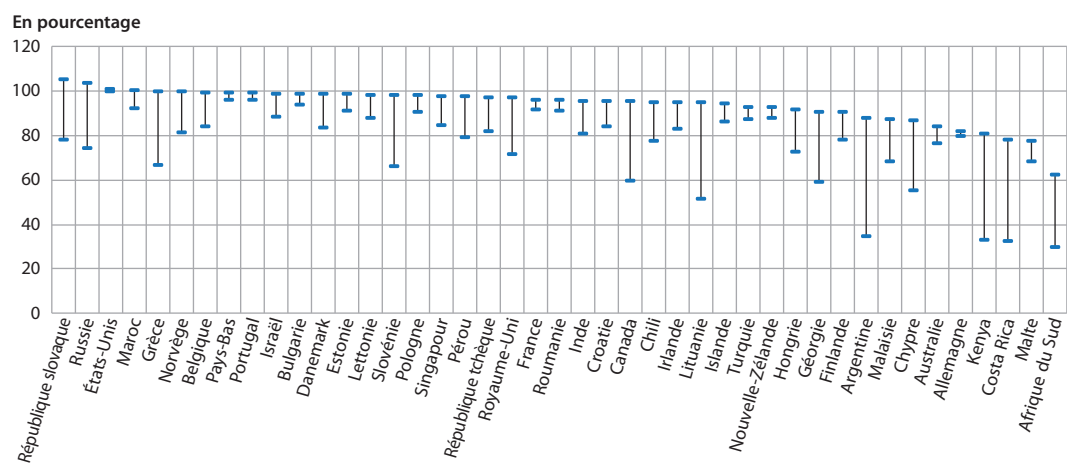
*Note* : Le tableau présente les taux moyens de respect des délais de dépôt des déclarations pour les juridictions qui ont pu fournir ces informations pour les années 2014 et 2019. Le nombre de juridictions pour lesquelles des données étaient disponibles est indiqué entre parenthèses.

*Source* : Tableau D.12 Respect des délais de dépôt et OCDE (2017), *Tax Administration 2017 : Comparative Information on OECD and Other Advanced and Emerging Economies*, tableau A.6, [https://doi.org/10.1787/tax\\_admin-2017-en](https://doi.org/10.1787/tax_admin-2017-en).

relatives au respect des délais pour le dépôt des déclarations aboutit à deux constats spécifiques :

- Premièrement, l'éventail des résultats en matière de respect des délais de dépôt ressortant du graphique 4.3 révèle un écart significatif entre les principaux types d'impôts pour un certain nombre de juridictions, qui dépasse parfois 50 points de pourcentage.
- Deuxièmement, les taux globaux de respect des délais de dépôt, compris en moyenne entre 80 % et 88 % en 2019 (tableau 4.4), sont probablement inférieurs au niveau souhaitable et donnent matière à préoccupation étant donné que la plupart des systèmes fiscaux des répondants reposent sur la discipline volontaire des contribuables. Si l'on examine les données sous-jacentes, environ 100 millions de déclarations n'ont pas été déposées à temps.

Graphique 4.3. Fourchette de résultats en matière de respect des délais de dépôt des déclarations pour les principaux types d'impôts, 2019

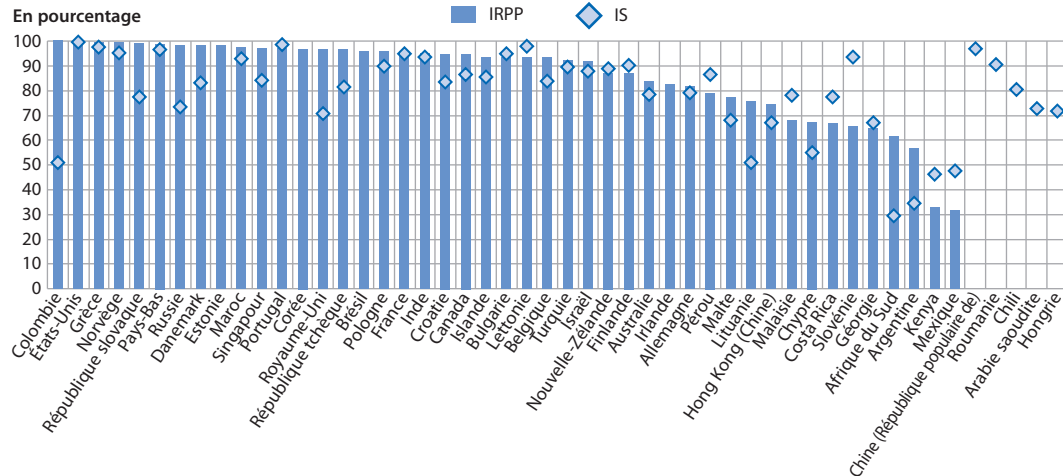


StatLink  <https://dx.doi.org/10.1787/888934301626>

*Note* : Le respect des délais est exprimé en pourcentage des déclarations attendues et peut donc dépasser 100%. Le graphique illustre, pour chaque juridiction, la fourchette des résultats en matière de respect des délais de dépôt des déclarations en 2019 pour les quatre catégories d'impôts suivantes : IRPP, IS, retenues à la source par l'employeur et TVA (le cas échéant). Il ne couvre que les juridictions pour lesquelles des informations étaient disponibles pour au moins trois types d'impôts. Les données relatives à Malte portent sur l'année 2018.

*Source* : Tableau D.12 Respect des délais de dépôt.

Graphique 4.4. Taux de respect des délais de dépôt des déclarations concernant l'IRPP et l'IS, 2019

StatLink <https://dx.doi.org/10.1787/888934301645>

Note : Les taux pour Malte se rapportent à l'année 2018.

Source : Tableau D.12 Respect des délais de dépôt.

### Respect des délais de paiement

Le paiement de l'impôt représente l'une des interactions les plus courantes entre les contribuables et les administrations fiscales, en particulier pour les entreprises qui sont généralement tenues d'effectuer divers paiements à intervalles réguliers, couvrant à la fois leurs propres obligations fiscales et celles de leurs salariés. Les administrations continuent d'élargir l'éventail des options de paiement électronique à la disposition des contribuables et d'accroître leur utilisation. Ces progrès font non seulement baisser les coûts pour l'administration, mais peuvent aussi accroître le pourcentage des paiements effectués dans les délais et réduire le nombre d'arriérés de paiement en améliorant l'accès et l'expérience du contribuable.

Les tableaux 4.6 et 4.7 résument les taux de respect des délais de paiement pour les administrations qui sont en mesure de fournir des informations par type d'impôt. Ces tableaux montrent que :

- En moyenne, les taux de respect des délais de paiement pour l'IS, la TVA et les retenues à la source par les employeurs sont supérieurs aux taux de respect des délais de dépôt des déclarations, tandis que pour l'IRPP, c'est l'inverse qui se produit. Cela signifie que les entreprises sont plus susceptibles de respecter les délais de paiement que ceux de dépôt des déclarations, tandis que les particuliers sont plus susceptibles de déposer leur déclaration dans les délais plutôt que de payer en temps voulu.
- Alors que les taux moyens de respect des délais de paiement en 2019, compris entre 82 % et 92 %, peuvent sembler élevés, leur amélioration devrait rester au cœur des préoccupations des administrations compte tenu du montant des recettes en jeu.
- L'évolution des résultats en matière de respect des délais de paiement entre 2014 et 2019 suit une trajectoire comparable à celle des délais de dépôt.

Tableau 4.6. Taux moyens de respect des délais de paiement (en pourcentage) par type d'impôt

Type d'impôt	2018	2019
Impôt sur le revenu des personnes physiques (34 juridictions)	83.8	82.5
Impôt sur les bénéfices des sociétés (35 juridictions)	85.6	85.8
Taxe sur la valeur ajoutée (36 juridictions)	88.7	88.9
Retenue à la source par les employeurs (30 juridictions)	91.5	91.3

*Note* : Le tableau présente les taux moyens de respect des délais de paiement pour les juridictions qui ont pu fournir ces informations pour les années 2018 et 2019. Le nombre de juridictions pour lesquelles des données étaient disponibles est indiqué entre parenthèses.

*Source* : Tableau D.17 Respect des délais de paiement.

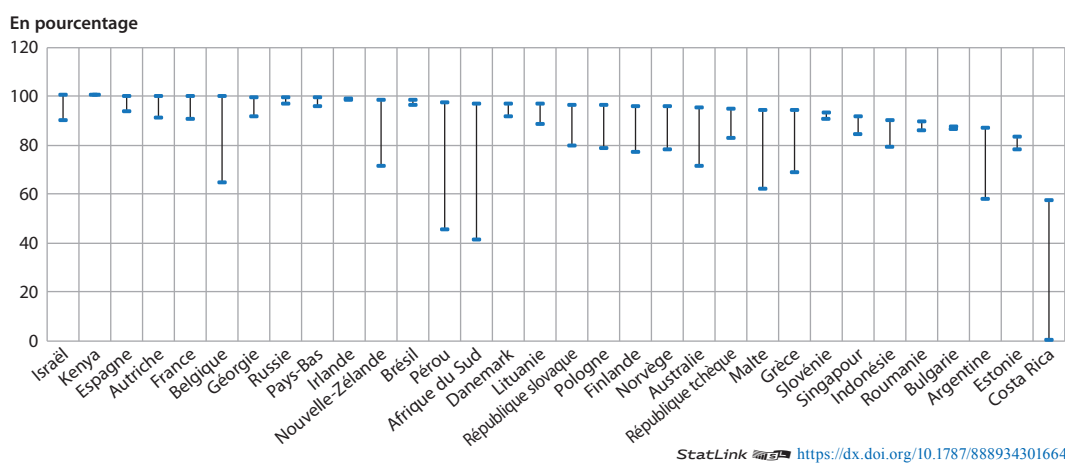
Tableau 4.7. Évolution des taux de respect des délais de paiement (en pourcentage) entre 2014 et 2019 par type d'impôt

Type d'impôt	2014	2019	Différence en points de pourcentage
Impôt sur le revenu des personnes physiques (16 juridictions)	80.4	80.4	± 0.0
Impôt sur les bénéfices des sociétés (16 juridictions)	90.4	88.5	- 1.9
Taxe sur la valeur ajoutée (19 juridictions)	93.0	94.1	+ 1.1
Retenue à la source par les employeurs (14 juridictions)	89.1	90.9	+ 1.8

*Note* : Le tableau présente les taux moyens de respect des délais de paiement pour les juridictions qui ont pu fournir ces informations pour les années 2014 et 2019. Le nombre de juridictions pour lesquelles des données étaient disponibles est indiqué entre parenthèses. Les données relatives au Costa Rica ont été exclues du calcul car elles fausseraient les ratios moyens.

*Source* : Tableau D.12 Respect des délais de dépôt et OCDE (2017), *Tax Administration 2017 : Comparative Information on OECD and Other Advanced and Emerging Economies*, tableau A.9, [https://doi.org/10.1787/tax\\_admin-2017-en](https://doi.org/10.1787/tax_admin-2017-en).

Graphique 4.5. Fourchette de résultats en matière de respect des délais de paiements, 2019



*Note* : Le respect des délais de paiement est exprimé en pourcentage des paiements estimés attendus à l'échéance et peut donc dépasser 100%. Le graphique illustre, pour chaque juridiction, la fourchette des résultats en matière de respect des délais de paiement en 2019 pour les quatre catégories d'impôts suivantes : IRPP, IS, retenues à la source par l'employeur et TVA (le cas échéant). Il ne couvre que les juridictions pour lesquelles des informations étaient disponibles pour au moins trois types d'impôts.

*Source* : Tableau D.17 Respect des délais de paiement.

Premièrement, l'éventail des résultats en matière de respect des délais de paiement ressortant du graphique 4.5 met en évidence un écart significatif entre les principaux types d'impôts pour un certain nombre de juridictions, dans certains cas supérieur à 50 points de pourcentage. Ces résultats sont similaires à ceux relatifs au respect des délais de dépôt.

## Remboursements

Au regard de la conception des principaux impôts administrés (IRPP, IS et TVA), il est inévitable qu'un certain nombre de contribuables paient un montant d'impôt supérieur à ce qu'ils doivent. Les versements d'impôt excédentaires représentent un coût pour les contribuables en termes de « valeur temporelle de l'argent », et un problème lancinant pour les entreprises dont les marges sont étroites et pour qui les flux de trésorerie sont primordiaux. Tout retard dans le remboursement d'impôts légitimement trop payés peut donc entraîner des « coûts » importants pour les contribuables.

Pendant la crise du COVID-19, l'importance du remboursement rapide des trop-versés était un enjeu majeur pour de nombreux gouvernements, car de nombreux contribuables étaient (ou sont encore) confrontés à de graves problèmes de trésorerie. Les administrations fiscales y ont répondu en hiérarchisant les demandes de remboursement ou en adaptant les procédures de remboursement, voire en les automatisant totalement dans certains cas (CIAT/IOTA/OCDE, 2020<sup>[1]</sup>).

Tableau 4.8. Traitement des remboursements de TVA, 2019

Pourcentage de juridictions dans lesquelles...			
les remboursements de TVA sont effectués de façon automatique et immédiate	les remboursements de TVA sont effectués immédiatement sous réserve de disponibilité des fonds	les remboursements de TVA sont portés au crédit du compte du contribuable, jusqu'au moment où le contribuable peut légalement en demander le paiement	les remboursements de TVA sont portés au crédit du compte du contribuable, jusqu'au moment où le contribuable peut légalement en demander le paiement, sous réserve de disponibilité des fonds
57 %	2 %	37 %	4 %

Source : Tableau A.30 Remboursements de TVA.

Assouplir les contrôles des risques effectués avant de procéder à certains remboursements est une autre option, mais les administrations fiscales doivent rester attentives aux possibilités de fraude. Les régimes fiscaux dans lesquels les remboursements d'impôt sont fréquents revêtent un attrait particulier pour les fraudeurs (notamment par le biais d'attaques criminelles organisées) et peuvent donc représenter un risque important pour les administrations, ce qui nécessite des approches efficaces fondées sur les risques pour identifier les demandes de remboursement potentiellement frauduleuses.

Les progrès technologiques et l'application de la science des données offrent aux administrations fiscales de nouvelles options pour faire face aux risques et simplifier les processus, réduisant ainsi les charges administratives et de conformité (encadré 4.3.).

### Encadré 4.3. Exemples nationaux : Utilisation de la technologie pour accélérer le processus de remboursement

#### Géorgie : Module d'évaluation des risques pour la validation des remboursements de TVA

En février 2019, le Service des recettes publiques de Géorgie (GRS) a mis en place un système de remboursement automatique de la TVA. Dans un premier temps, le système vérifiait les déclarations de TVA par le biais d'un processus automatisé fondé sur les risques permettant de repérer les déclarations présentant un crédit de TVA. Les déclarations identifiées comme à faible risque, soit plus de 90 % de l'ensemble des déclarations, se voyaient attribuer une « carte verte », qui est un compte permettant aux contribuables de gérer leurs crédits selon leurs besoins, soit en demandant leur remboursement par le biais du système, soit en les imputant à des arriérés d'impôt. Les déclarations à haut risque étaient traitées manuellement.

Depuis sa mise en place, le système a été modifié et amélioré, avant d'être entièrement automatisé en novembre 2020, les montants de TVA étant automatiquement crédités sur le compte bancaire du contribuable sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande.

Avant d'autoriser le remboursement automatique, les contribuables et les déclarations de TVA sont soumis à de multiples contrôles et évaluations, et notamment à un processus de validation. Les données des déclarations d'impôt fournies par les contribuables sont comparées à celles disponibles dans la base de données électronique unique du GRS afin de repérer les incohérences.

Le processus de validation a pour objectif, d'une part, de détecter les erreurs contenues dans les déclarations de TVA au tout début du processus et, d'autre part, de promouvoir la discipline fiscale. Lors de l'examen des déclarations à risque repérées par le module de validation, les contribuables sont contactés par les agents du service des impôts et ont la possibilité de corriger les erreurs commises. En conséquence, 3 % seulement des déclarations présentant un crédit de TVA sont finalement contrôlées.

L'importance du système de remboursement automatique de la TVA s'est affirmée pendant la pandémie de COVID-19. Il devrait contribuer à aider les entreprises et donc à soutenir l'économie nationale en augmentant les flux de trésorerie. D'après les statistiques pour 2020, plus de 30 000 demandes de remboursement de TVA ont été validées et soldées pour une valeur totale supérieure à 900 millions GEL (tableau 4.9).

Tableau 4.9. Géorgie : Évolution des remboursements de TVA, 2019-20

	2019	2020
Nombre de demandes	5 307	34 153
Valeur de la TVA remboursée	320 047 876	928 327 011

Source : Service des recettes publiques de Géorgie (2021).

#### Israël : Mécanisme de remboursement de la TVA pour les touristes

Avec le processus de remboursement précédent, les touristes devaient remplir manuellement des formulaires au point de vente et des vérifications supplémentaires étaient effectuées au moment du départ (avec remplissage et saisie manuelle de toutes les données d'achat), ce qui provoquait parfois des files d'attente à l'aéroport et un refus de remboursement en raison d'erreurs.

### Encadré 4.3. Exemples nationaux : Utilisation de la technologie pour accélérer le processus de remboursement (suite)

Dans le nouveau système, lorsqu'un touriste effectue un achat dans un point de vente agréé, les données de la transaction sont vérifiées en temps réel. La caisse enregistreuse intelligente du point de vente se connecte au service en ligne de l'administration fiscale et envoie les détails de la transaction. Le système effectue divers contrôles, comme la vérification de l'entreprise, la validité du visa de tourisme, etc., et imprime la confirmation de la transaction.

Désormais, les contrôles et la vérification du droit au remboursement sont effectués automatiquement au moment de l'achat. Le touriste est alors certain de recevoir un remboursement.

En outre, le temps nécessaire pour contrôler la demande et procéder au paiement a été réduit d'environ 9 minutes en moyenne à moins d'une minute, et le processus peut être effectué en libre-service. Enfin, les erreurs ont également diminué de 99 %. À mesure que le nombre d'entreprises proposant ce service augmentera, il sera possible de réduire les effectifs nécessaires pour gérer les remboursements de la taxe, et le service aux touristes sera plus efficace.

#### Nouvelle-Zélande : La procédure de crédit d'impôt pour les dons

Dans le cadre des efforts constants déployés par la Nouvelle-Zélande pour mettre à profit la technologie et les outils analytiques, deux nouveaux outils ont apporté une contribution significative au processus de paiement des crédits d'impôt au titre des dons en 2020. Il s'agit de la reconnaissance optique des caractères (OCR), qui sert à numériser des documents, et de *Decision Manager*, un outil du système START qui utilise des capacités d'analyse pour prendre en charge et recommander les actions les plus appropriées.

Inland Revenue a recours à l'OCR pour lire les reçus de dons et au *Decision Manager* pour vérifier les reçus dans les cas simples. Les deux outils, utilisés en association, traitent les demandes de crédit d'impôt pour don et procèdent à leur paiement sans intervention humaine. Pour les clients qui soumettent leurs demandes en ligne et dont les informations fournies ne posent pas de problème, les remboursements interviennent en quelques jours. Environ 60 % à 70 % des demandes ont été reçues en ligne en 2020.

On estime que ces changements ont permis d'économiser environ 2 000 heures de temps de traitement. En 2019, le processus était manuel et mobilisait environ 80 personnes en permanence pour saisir les reçus de dons dans les systèmes de l'administration fiscale, de sorte que les remboursements prenaient des semaines.

#### Singapour : Modèles d'analyse pour la notation des déclarations de TPS

L'administration fiscale de Singapour (IRAS) contrôle les déclarations relatives à la taxe sur les produits et services (TPS) avant et après remboursement. Parallèlement à l'application des règles internes au stade du préremboursement, l'analytique de données est mise en œuvre après les remboursements.

Fortes des résultats positifs générés par l'utilisation de l'analytique de données à l'appui du processus d'analyse des risques, l'IRAS a depuis 2018 intégré l'analytique de données dans son processus de traitement des remboursements. Aussi, les règles internes comme l'analytique de données sont pleinement intégrées et désormais déployées au stade du préremboursement, pratiquement en temps réel. Ce nouveau processus permet de mieux détecter en amont les demandes erronées ou à haut risque, en appréhendant de nouveaux domaines à risque. Dans le même temps, il a permis de réduire d'environ 30 % le nombre de remboursements à faible risque nécessitant un examen manuel, de sorte que la Division TPS peut se concentrer sur le contrôle des cas plus risqués.



### Encadré 4.3. Exemples nationaux : Utilisation de la technologie pour accélérer le processus de remboursement *(suite)*

En outre, l'IRAS a amélioré son processus d'inscription des entreprises à la TPS en intégrant un modèle d'analytique de réseau pour noter les demandes d'inscription reçues. Dans le cadre de cette nouvelle approche, les demandes qui présentent un plus faible risque de conformité sont traitées automatiquement, tandis que celles présentant un risque élevé de conformité et de fraude sont signalées pour examen. Davantage d'entreprises bénéficient désormais d'une inscription plus rapide à la TPS. En réduisant le nombre d'examens manuels, l'administration peut consacrer plus de temps aux demandes qui nécessitent vraiment une attention particulière. Depuis sa mise en œuvre fin décembre 2020, le pourcentage de demandes traitées automatiquement par le système est passé de 10 % à 40 %. Le modèle est en cours d'amélioration afin d'augmenter le nombre de dossiers traités automatiquement.

*Source* : Service des recettes publiques de Géorgie (2021), Autorité fiscale d'Israël (2021), Nouvelle-Zélande – Inland Revenue Department – Te Tari Taake (2021) et Inland Revenue Authority of Singapore (2021).

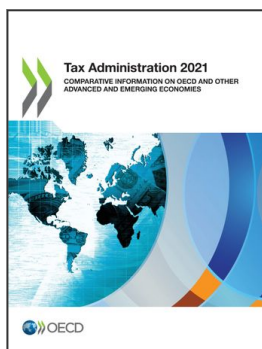
## Références

- CIAT/IOTA/OCDE (2020), « Réponses de l'administration fiscale au COVID-19 : Mesures prises pour aider les contribuables », *Réponses de l'OCDE aux Coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/69d26e77-fr>. [1]
- OCDE (2017), *Tax Administration 2017 : Comparative Information on OECD and Other Advanced and Emerging Economies*, Éditions OCDE, Paris, [https://dx.doi.org/10.1787/tax\\_admin-2017-en](https://dx.doi.org/10.1787/tax_admin-2017-en). [2]

### *Annexe 4.A*

#### **Liens vers les documents de référence (consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2021)**

- Encadré 4.2. – Pérou : Lien vers une présentation expliquant la proposition de préremplissage des déclaration de TVA à partir des données contenues dans les registres électroniques des contribuables : [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/peru-proposal-for-filing-VAT-return.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/peru-proposal-for-filing-VAT-return.pdf)
- Encadré 4.2. – Espagne :
  - Lien vers le site web de l'administration fiscale espagnole, qui rassemble toutes les informations relatives au service Pre-303, y compris les questions fréquentes et autres services : <https://sede.agenciatributaria.gob.es/Sede/iva/pre-303.html>
  - Lien vers des vidéos (en espagnol) concernant l'aide au remplissage du formulaire 303 pour les travailleurs indépendants : <https://youtu.be/JvfNjEftqf8> et les bailleurs : <https://youtu.be/Ey8j7ko9xAs>



Extrait de :

## Tax Administration 2021

Comparative Information on OECD and other Advanced and Emerging Economies

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/cef472b9-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Liquidation de l'impôt », dans *Tax Administration 2021 : Comparative Information on OECD and other Advanced and Emerging Economies*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/20fee8a-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.